

# Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19901 - 77ÈME ANNÉE

## Début de la campagne sucrière 2021

### Canne à sucre : dernière chance pour l'État de faire un audit sur la filière



Après le Nord et l'Est, la coupe a commencé dans le Sud. La campagne sucrière 2021 est donc bien lancée. Sa particularité est d'être la dernière à se dérouler sous le régime de l'actuelle Convention Canne, qui détermine le prix de vente de la canne à sucre. L'année prochaine, de nouvelles règles entreront en vigueur. Cette récolte est donc la dernière occasion de faire toute la transparence sur les richesses

qui sont tirées de la canne à sucre cultivée par les planteurs, afin que toutes les personnes concernées par les négociations de la prochaine Convention canne puissent avoir le même niveau d'information.

La campagne sucrière 2021 est la dernière à se dérouler selon le régime de la Convention Canne signée en 2015 et modifiée par avenant en 2017. Cet avenant faisait suite à la fin des quotas su-

criers et du prix garantis en 2017 pour le seul marché du sucre réunionnais, votés 4 ans auparavant par une majorité d'États de l'Union européenne, dont la France. L'avenant a porté sur la marge, ne remettant pas en cause l'essentiel. L'équilibre a été maintenu par le versement par l'État d'une aide compensatoire à la suppression des quotas. D'un montant de 28 millions d'euros par an, elle est versée uniquement à une seule des milliers d'entre-

prises de la filière : Tereos Océan Indien, filiale d'une coopérative de planteurs de betteraves en France. Cet équilibre est donc sous la menace des arbitrages budgétaires décidés à Paris. Lors de l'assemblée générale de la CGPER en 2019, le chef de la direction régionale du ministère de l'Agriculture avait mis en évidence le fait qu'aider plus les agriculteurs réunionnais signifiait aider moins les autres.

La fin du quota sucrier apporte l'incertitude sur le prix du sucre, base actuelle du calcul du prix de la canne à sucre. Et dans l'esprit du gouvernement, il est clair que l'aide compensatoire à la fin des quotas n'est que temporaire. La fin des quotas a entraîné une baisse du prix du sucre et une véritable crise au sein de cette industrie en Europe. La stratégie globale de Tereos a été remise en cause par ses adhérents, et la direction a été remplacée.

La Convention Canne implique les planteurs, l'industriel qui achète les cannes à sucre des planteurs, et l'État qui verse chaque année plus de 120 millions d'euros d'aides à la filière canne. Compte tenu de l'incertitude du marché du sucre, d'autres valorisations sont recherchées pour la canne à sucre. L'ancienne majorité de la Région Réunion soutenait l'idée du développement de la canne-fibre, un modèle qui nécessiterait plus de subventions sans augmenter les revenus des planteurs. C'est dans ce contexte que commence la campagne sucrière 2021.

## L'État interpellé depuis le 19 février

Pour Jean-Michel Moutama, président de la CGPER, il n'y a plus de temps à perdre. « Il n'est pas question de discuter de la prochaine Convention Canne à quelques semaines de la coupe, au moment où les planteurs ont un besoin urgent de trésorerie. Sous la pression, nous ne pouvons pas signer un bon accord », souligne-t-il. Et un préalable est nécessaire pour que les négociations puissent débuter dans les meilleures conditions, poursuit-il : « toutes les parties doivent avoir le même niveau d'information. Les revenus qu'un planteur tire de la canne sont connus de l'industriel et de l'État, mais ce n'est pas le cas de ceux de l'industriel et des autres transformateurs ».

Afin de faire la lumière sur cette question, la CGPER a interpellé l'État. Le 19 février dernier, la CGPER et la Coordination rurale ont déposé à la Préfecture une motion demandant à l'État « une expertise de la filière canne-sucre-rhum-énergie, mandatée conjointement par le Ministère de l'Économie et des Finances, le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et le Ministère des Outre-mer, dans le but de définir un partage plus équitable des recettes de la filière canne entre les agriculteurs et le seul industriel sucrier de La Réunion ».

« La coupe a commencé, c'est donc la dernière occasion pour mener cette expertise. L'État est au pied du mur, lui seul a l'autorité pour mener cette expertise », ajoute le dirigeant syndical. La CGPER fait part de ses réserves sur la canne-fibre : « nous ne sommes pas contre la canne-énergie. Elle

est intéressante dans les exploitations des Hauts où le tonnage est bon mais la richesse en sucre faible. Mais nous ne devons pas hypothéquer l'avenir en réservant une part importante de notre précieux foncier à la canne-fibre ».

75 ans après l'abolition du statut colonial à La Réunion, le sucre reste la principale exportation. La canne à sucre recouvre également la moitié des terres agricoles. « La canne ce n'est pas que du sucre ou un autre produit, ses racines maintiennent la terre sur les pentes. Elle protège la population des glissements de terrain », rappelle Jean-Michel Moutama.

Cette volonté de transparence est de plus en plus partagée. C'est la revendication de la tenue des États généraux de la canne afin de rassembler tous les acteurs concernés pour décider ensemble d'une stratégie pour pérenniser à La Réunion la culture d'une plante aux multiples valorisations.

Lors de la campagne des élections régionales, cette question n'était pas absente des débats et comme à la direction de Tereos, c'est une nouvelle équipe qui est arrivée aux responsabilités.

L'État doit donc agir s'il veut permettre que les discussions de la Convention Canne puissent se dérouler dans les meilleures conditions. Pour cela, il a le moyen de demander une expertise de la filière. Cette campagne sucrière est la dernière occasion.

**M.M.**

## Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés  
77<sup>e</sup> année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany  
Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;  
1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud  
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau  
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland  
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

## Edito

### Mandela day : l'Afrique du Sud pense ses plaies, alors que le processus ouvert en 1994 s'est grippé

L'incarcération de l'ancien président Jacob Zuma a mis le feu aux poudres en Afrique du Sud. Le pays, qui vit sa crise la plus grave depuis la fin de l'apartheid, est en proie, depuis le 8 juillet dernier, à des scènes d'émeutes urbaines, de violences et de pillages. De nombreux citoyens ont pris les choses en main, en protégeant les commerces, et ont commencé. Le président Ramaphosa s'est exprimé, dans un discours à la nation retransmis à la télévision : « Ceux qui sont derrière ces actes ont cherché à provoquer une insurrection populaire au sein de notre peuple », a-t-il insisté, « sous couvert de grief politique, ils cherchent à saboter notre économie, à raviver les tensions raciales ». Admettant que le pays était « peu préparé à une opération orchestrée », le chef de l'État a assuré que « tout sera fait pour traduire ces personnes devant la justice ». Au total, plus de 2 500 ont été arrêtées à ce jour. « La menace contre notre pays et notre démocratie est toujours présente.

Jacob Zuma a été inculpé de corruption en mars 2018, principalement dans le cadre d'une vente d'armes de 30 milliards de rands. La bataille juridique s'est poursuivie à partir du moment où l'équipe juridique de Zuma a demandé plus de temps pour se préparer et essayer de faire licencier les accusés. Au cours du procès, Zuma a été absent à plusieurs reprises du tribunal pour des raisons médicales.

Des centaines de centres commerciaux et de magasins pillés, 117 morts à la date du 15 juillet, des circuits de distribution attaqués et perturbés au point de menacer d'affamer une province d'Afrique du Sud : c'est le bilan le plus visible du chaos consécutif à l'incarcération de l'ex-président Jacob Zuma. Sous la surface émerge un autre bilan, alors que l'Etat reprend difficilement le contrôle de la situation après une interminable semaine de flottement. Quelque chose de fondamental est en train de se passer au pays de Nelson Mandela, dont l'esprit semble désormais bien absent. Peut-être l'idéalisme des temps qui ont suivi l'avènement de la démocratie multiraciale en 1994, porté par un ensemble de clichés dont celui de la « nation arc-en-ciel », est-il parti en fumée ces derniers jours, dans la mise à sac des centres commerciaux ? Les bases

du pays, on le savait, sont fragiles. Les inégalités, parmi les plus fortes au monde, entravent l'avenir. Le chômage massif a été encore aggravé par la dévastation que la pandémie de Covid-19, dont une troisième vague frappe actuellement le pays, a infligé à tous les secteurs de l'économie, sauf les pompes funèbres. Mais la pauvreté et le désespoir n'expliquent pas tout. Sept provinces sur neuf, d'ailleurs, pourtant dans des situations comparables, n'ont pas été embrasées par les pillages dantesques des parties du pays où l'ex-président Zuma compte des partisans.

Même les fameuses 67 minutes ne suffiront pas à panser les plaies profondes du Pays. La pauvreté et les inégalités sont les explosifs sur lesquels les partisans de l'ancien président ont allumés la mèche. Avec 55 % de la population vit avec moins de 41 euros par mois dans le pays. La situation est dramatique. Il ressort d'une analyse du Bureau International du travail qu'en Afrique du Sud, la répartition des revenus est la plus inégale du monde et que la pauvreté et l'inégalité relèvent de quatre grandes caractéristiques : la race, le sexe, la région et la zone de résidence. Bien que les citoyens les plus aisés soient toujours les citoyens blancs et les plus pauvres les habitants noirs des zones rurales, les inégalités interraciales se stabilisent et les disparités intraraciales s'accroissent. Les femmes des zones rurales constituent une catégorie particulièrement vulnérable de travailleurs pauvres. Maintenant, il ne suffit plus de ressusciter l'image du Madiba, il est temps de parachever le processus de fin de l'apartheid qui n'existe plus légalement, mais demeure une réalité sociale et territoriale. La situation Réunionnaise est elle vraiment différente de la situation sud africaine ?

**« Cela semble toujours impossible jusque'à ce qu'on le fasse » Madiba**

Nou artrouv'

**David Gauvin**

# Oté

## Zistoir pou rakonte dsi galé

### « Ptizan, Grandyab : lo panyé mazik » promyé morsso

Konm zot i koné déza, Grandyab la fèrm Ptizan dann in kaj épi li lé bien déssidé pou manz lo pti marmaye. Mé lo marmaye i fé konprande ali i manz pa la vyande konmsa : i fo in vyande promyé kalité avèk in bon pirj a la klé. Grandyab lé dakor.

Kriké ! kraké ! La klé dan mon posh, la taye dann oute sak !

Donk lo grandyab i désside angrèss son pti viktime avèk in gamok manzé lo matin é pi in gamok manzé lo soir. Apré shak ropa li tate-tate lo marmaye épi li di :

« Lé gra ! Lé fine gra ! La pankor gra ! Lé gra ! la fine gra ! la pankor gra ! »

Afors manzé Ptizan i fini par vnir gra é li san lo zour i vien lo Grandyab i sava tyé ali, fé kui ali, é fé manz ali par son famiye lo dyab. Mé avèk Ptizan lé marké grandyab i sava gingn problème. Sé konmsa k'in zour Lo pti marmaye la arète manzé sansa dé-troi pti boushé pou ète an vi. Mé lo dyab i konpran o boutte plizyèr zour son viktime l'apré mégri é li lé plizanpli an kolère mé li pé pa rande ali konte réèlman sak i éspass pars Ptizan i manze inn-dé boushé épi i jète lo manjé dann trou kabiné lo dyab l'avé mète son dispozission.

Si tèlman kan li tate-tate lo marmaye sé plito avèk la kolère é galman la kolère kan li di :

« Lé gra ! La fine gra ! la pankor gra ! lé gra ! la fine gra ! La pankor gra ! »lété kaziman avèk la raz.

In soir Grandyab l'arivé, li té an kolère pou vréman é li la di avèk lo pti marmaye : « Domin, ké wi vé, ké wi vé pa, mi manze aou tèlke. »

Mé Ptizan la fé pou répons : « Grandyab, wi pé manze amwin si wi vé é tèlke, mé mi assura ou lé pa possib é la pa movèze volonté mé lé konmsa é pa otroman. »

– Possib, pa possib, sé mwin k'i déside é pa ou !!

Ptizan la fé pou répons : « Grandyab, si mi di aou ssa, sé pa par movèze volonté mé mwin néna in sogré é lo dèrnyé k'i oi amwin vivan i fo mi di ali mon sogré ! »

– Sansa kossa v'arivé, lo dyab i di méshaman ?

– Kossa v'arivé, kossa v'arivé ? Sètan d'malère ? Wi koné kossa sa i lé ? Sètan d'tablatir, wi koné kossa i lé sa ? Talère sète foi sètan é mi pé dir aou sé pou ou, oute madame, oute famlmiye é lo famiye d'oute famiy.. Si wi vé pa ropran mon sogré.

Dézyème morsso lé fini-troizyème morsso i vien.

*Justin*